

) Déchetteries professionnelles : les pré-requis **pour contractualiser**

Votre site est une **déchetterie professionnelle** et vous **souhaitez contractualiser avec Ecominéro** pour devenir un point de reprise du réseau, voici

les **pré-requis à remplir** pour être éligible à la convention « opérateur » d'Ecominéro.

VOTRE SITE DOIT RÉPONDRE AUX CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES

- 1** Être une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant de la rubrique 2710.
- 2** Accepter au moins 5 des 7 flux « papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fractions minérales et plâtre ».
- 3** Avoir pour ambition de reprendre à terme les 7 flux afin de contribuer au développement du maillage territorial.

VOUS REMPLISSEZ ÉGALEMENT CES OBLIGATIONS

- **Opérer dans le respect des lois**, des règlements, des normes applicables (droit du travail, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, exigences relatives au transport, au suivi des déchets, à la sous-traitance, etc.) et des règles de l'art.
- Disposer sur votre site **des moyens de traçabilité et de contrôle** des quantités de déchets inertes réceptionnées et traitées :
 - Registre de suivi des déchets ;
 - CAP (certificat d'acceptation préalable) ou BDD (bordereau de dépôt de déchets - article L. 541-21-2-3 du Code de l'environnement) ;
 - Système de pesée (il sera demandé un système connecté ou IPFA - instrument de pesage à fonctionnement automatique, à partir de mars 2024).

➤ **À noter**

Si vous ne disposez pas d'un système de pesée connecté sur votre site, vous devrez vous assurer que le prestataire qui reçoit vos déchets dispose d'un IPFA pour que vous soyez en mesure de renseigner les poids sur le registre des déchets demandé par Ecominéro (cf fiche mémo « [Les évolutions à prévoir pour rejoindre le réseau Ecominéro](#) »).

- **Assurer le traitement des déchets** dans des installations à même de garantir un taux de performance élevé, en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.

VOUS REMPLISSEZ CES DIFFÉRENTES CONDITIONS ?



VOUS ÊTES PRÊT pour rejoindre un réseau animé par des professionnels aguerris dans le recyclage et la valorisation des matériaux de construction !



Les plus d'Ecominéro :

- Voir la fiche mémo « [Les évolutions à prévoir pour rejoindre le réseau Ecominéro](#) ».
- Voir la fiche mémo « [Le mode d'emploi pour contractualiser avec Ecominéro](#) ».

**Pour contractualiser avec Ecominéro,
RDV sur le site www.ecominero.fr**

